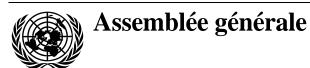
Nations Unies A/63/346/Add.6



Distr. générale 3 mars 2009 Français

Original: anglais

Soixante-troisième session
Point 118 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Dépenses supplémentaires prévues et examen des cadres logiques des missions politiques spéciales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions budgétaires révisées et les ressources supplémentaires à prévoir pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 au titre de quatre missions politiques spéciales, à savoir le Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et la Mission des Nations Unies au Népal.

Le montant total net des dépenses supplémentaires prévues pour 2009 au titre de ces missions politiques spéciales s'élève à 15 051 600 dollars (montant brut : 17 574 800 dollars). Compte tenu des crédits déjà ouverts en application des décisions de l'Assemblée générale figurant dans les résolutions 62/238, 62/245 et 63/263, ainsi que des dépenses effectivement engagées en 2008, conformément aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée, le montant net des crédits supplémentaires nécessaires s'élève à 15 051 600 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) et à 2 523 200 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2008-2009.

09-25384 (F) 100309 120309

Comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 4 de la section XI de sa résolution 63/263, le présent rapport contient également le texte explicatif et le cadre logique du budget de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité.

Table des matières

			rug
I.	État	récapitulatif des besoins de financement	3
II.	Mis	sions politiques spéciales	3
	A.	Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq	3
	B.	Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies	5
	C.	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	9
	D.	Mission des Nations Unies au Népal	23
	E.	Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	32
III.	Déc	risions que l'Assemblée générale doit prendre	37

I. État récapitulatif des besoins de financement

1. Le montant estimatif net révisé des besoins de financement pour 2009 des quatre missions politiques spéciales dont il est fait mention dans le présent rapport s'élève à 39 666 900 dollars (montant brut : 42 190 100 dollars). Compte tenu des crédits déjà ouverts en application des décisions de l'Assemblée générale figurant dans ses résolutions 62/238, 62/245 et 63/263, ainsi que des dépenses effectivement engagées en 2008, le montant net des ressources supplémentaires nécessaires s'élève à 15 051 600 dollars. Les besoins par mission sont décrits dans le tableau cidessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédit ouvert	Dépenses effectives	Crédit ouvert	Montant total du crédit ouvert	Du 1 ^{er} janvier au 3 décembre 2009				
	2008	2008	2009	2008-2009	Montant total des dépenses	Montant net des dépenses supplémentaires	Dépenses non renouvelables		
	1	2	3	4 = (1 + 3)	5	6 = (5 + 2 - 4)	7		
Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq	64,6	27,9	-	64,6	36,7	-	-		
Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies	30 786,3	31 303,9	6 516,9	37 303,2	10 056,0	4 056,7	-		
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	15 260,1	10 164,2	1 545,5	16 805,6	12 795,5	6 154,1	764,0		
Mission des Nations Unies au Népal	55 121,5	50 079,1	6 895,5	62 017,0	16 778,7	4 840,8	-		
Total	101 232,5	91 575,1	14 957,9	116 190,4	39 666,9	15 051,6	764,0		

II. Missions politiques spéciales

A. Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq

(36 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

2. Le Conseil international consultatif et de contrôle est l'organe de contrôle et d'audit du Fonds de développement pour l'Iraq. Comme il est indiqué dans la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, il a principalement pour but de promouvoir les objectifs énoncés dans cette résolution, notamment d'aider à faire en sorte que les fonds soient utilisés de manière transparente, au bénéfice du peuple iraquien, et que les exportations de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel iraquiens s'effectuent conformément aux meilleures pratiques commerciales internationales. C'est sur le Fonds de développement pour l'Iraq qu'est versé le produit de la vente des exportations pétrolières iraquiennes et qu'ont été reportés les

soldes restants du programme « pétrole contre nourriture » et d'autres fonds iraquiens gelés.

- 3. Le Conseil international se compose de représentants dûment qualifiés du Secrétaire général, du Directeur général du Fonds monétaire international, du Directeur général du Fonds arabe pour le développement économique et social et du Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ainsi que d'une personne dûment qualifiée désignée par le Gouvernement iraquien. Le Secrétaire général a désigné un représentant ayant rang de sous-secrétaire général, à savoir le Contrôleur, pour représenter l'Organisation des Nations Unies auprès du Conseil.
- 4. La prorogation la plus récente du mandat du Conseil international et la composition de celui-ci ont été arrêtées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1859 (2008), en vertu de laquelle le mandat du Conseil international a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2009.
- 5. Conformément à son mandat, le Conseil international détermine la fréquence et le lieu de ses réunions périodiques, qui se tiennent au moins tous les trois mois. Au cours de 2009, il doit tenir quatre réunions, à Washington, à Koweït City, à Paris et à New York.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Dépenses effectives	Crédit ouvert	Montant total du crédit ouvert	Du 1 ^{er} janvier au 3 décembre 2009				
	2008-2009	2008	2009	2008-2009	Total des prévisions de dépenses	Montant net des dépenses supplémentaires			
Catégorie de dépenses	1	2	3	4 = (1 + 3)	5	6 = (5 + 2 - 4)	7		
Dépenses opérationnelles	64,6	27,9	-	64,6	36,7	-	-		
Total	64,6	27,9	_	64,6	36,7	-	_		

6. Le montant des dépenses prévues au titre du Conseil pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 s'élève à 36 700 dollars. Ces ressources permettraient de financer les voyages que le Représentant du Secrétaire général et ses suppléants ou conseillers feront pour se rendre aux réunions du Conseil (31 900 dollars) et les dépenses afférentes à l'organisation d'une réunion à New York (4 800 dollars). Les frais de voyage comprennent le coût des billets d'avion, des indemnités journalières de subsistance et des faux frais au départ et à l'arrivée pour le Représentant et pour les membres du personnel qui l'accompagneront. On s'efforcera de couvrir les dépenses portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 par prélèvement sur les soldes inutilisés de 2008, étant donné que le nombre de réunions tenues en 2008 a été inférieur aux prévisions. Il n'est pas demandé de crédit supplémentaire pour l'exercice biennal 2008-2009.

B. Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies

(10 056 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

- 7. Par sa résolution 1595 (2005), le Conseil de sécurité a créé une Commission d'enquête internationale indépendante, chargée d'enquêter sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafik Hariri, le 14 février 2005. Le 15 juin 2006, le Conseil a adopté la résolution 1686 (2006), par laquelle il a prorogé le mandat de la Commission jusqu'au 15 juin 2007 et l'a élargi en demandant à celle-ci de fournir un appui technique aux autorités libanaises pour la conduite de leurs enquêtes concernant les autres attaques perpétrées au Liban depuis le 1^{er} octobre 2004. Par sa résolution 1748 (2007), le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la Commission jusqu'au 15 juin 2008 et l'a prorogé de nouveau jusqu'au 31 décembre 2008 par sa résolution 1815 (2008).
- 8. Par sa résolution 1757 (2007), le Conseil de sécurité a créé un Tribunal spécial pour le Liban, qui devait commencer à fonctionner avant l'expiration du mandat de la Commission, en décembre 2008. Dans le troisième rapport qu'il a soumis en application de la résolution 1757 (S/2008/734) du Conseil, le Secrétaire général a toutefois prévu que le Tribunal spécial commencerait à fonctionner le 1^{er} mars 2009. Il a proposé que la période de transition aille du 1^{er} janvier au 28 février 2009 et demandé que le Président de la Commission et le Greffe du Tribunal spécial travaillent en étroite collaboration pour assurer une transition coordonnée entre les activités de la Commission et celles du Bureau du Procureur, sans trop perturber l'enquête. Le Secrétaire général prévoyait qu'au cours de la période de transition, le personnel de la Commission déménagerait par étapes de Beyrouth à La Haye, la Commission poursuivant ses travaux jusqu'au 28 février 2009. Il envisageait que tout au plus 12 membres du personnel de la Commission seraient transférés de Beyrouth à La Haye pendant le mois de février 2009.
- 9. Compte tenu des observations qui précèdent, le Président de la Commission a demandé dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 2 décembre 2008 (S/2008/752) la prorogation pour deux mois du mandat de la Commission, de manière à assurer la continuité de ses travaux entre la fin de son mandat et le moment où le Tribunal deviendrait opérationnel. Par sa résolution 1852 (2008), le Conseil de sécurité a ultérieurement prorogé le mandat de la Commission jusqu'au 28 février 2009.
- 10. Pendant la phase de transition, la Commission prendra les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du transfert de ses travaux au Tribunal spécial. Elle prévoit donc de tenir un plus grand nombre de réunions avec ses partenaires extérieurs et de solliciter davantage la Section des services consultatifs juridiques. Elle compte surtout poursuivre ses enquêtes concernant l'affaire *Hariri* et 11 autres affaires, étoffer l'exposé des faits pour chaque affaire, renforcer les conclusions auxquelles elle est parvenue jusqu'à présent et élaborer des recommandations finales. L'accent sera mis sur le travail de police scientifique, qui est déjà l'une des activités prioritaires menées dans le cadre des enquêtes en cours. La Commission continuera également à développer son système de gestion des données, outil

important et complexe dont dépend au plus haut point le succès du transfert des dossiers au Tribunal spécial.

- 11. La Commission compte qu'elle continuera de bénéficier de la coopération constructive de plusieurs autres missions et bureaux établis dans la région. Comme dans le passé, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban lui fournira un appui en matière de logistique et de formation si elle en fait la demande, et notamment en matière de génie. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) continuera également à fournir des services médicaux à la Commission pendant la durée de son mandat. La Commission maintiendra également des liens de coopération étroits avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, le Département des affaires politiques, le Bureau des affaires juridiques et le Département des opérations de maintien de la paix, au Siège de l'Organisation.
- 12. La Commission maintiendra le même niveau d'activités qu'en 2008 et le transfert de ses travaux au Tribunal spécial pour le Liban devrait se dérouler sans heurts en 2009.
- 13. Le cadre logique ci-après vise à couvrir les activités de la Commission pendant la prorogation de deux mois de son mandat par le Conseil de sécurité (du 1er janvier au 28 février 2009). Les activités de liquidation et les activités connexes se dérouleront par la suite.

Objectif: Aider les autorités libanaises à enquêter sur l'attentat meurtrier à la bombe du 14 février 2005 et leur fournir un appui technique pour la conduite de leurs enquêtes concernant les autres actes terroristes perpétrés au Liban depuis le 1^{er} octobre 2004

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Fin de l'enquête sur l'assassinat, le 14 février 2005, a) i) Collecte d'éléments d'information sur l'affaire de Rafik Hariri et 22 autres affaires

Mesure des résultats : confirmation d'éléments d'information

2007:12008:1

2009 (objectif): 1

ii) Nombre de témoins et de suspects interrogés

Mesure des résultats

2007:150 2008:70

2009 (objectif): 15

iii) Nombre de recherches de police scientifique entreprises ou facilitées

Mesure des résultats

2007:60 2008:40

2009 (objectif): 5

iv) Nombre de réunions avec le Procureur et le Greffier du Tribunal spécial pour assurer une transition sans heurts vers le Tribunal

Mesure des résultats

2007:0 2008:4

2009 (objectif): 20

b) Fourniture d'un appui technique aux autorités libanaises pour les aider à achever leurs enquêtes sur les « 20 affaires »

b) i) Nombre de réunions avec les autorités libanaises ayant trait aux « 20 affaires »

Mesure des résultats

2007:362008:50

2009 (objectif): 16

ii) Témoins et suspects interrogés dans les « 20 affaires »

Mesure des résultats

2007:100 2008:120

2009 (objectif): 40

iii) Recherches de police scientifique et technique entreprises afin d'aider les autorités libanaises

Mesure des résultats : nombre de recherches entreprises ou facilitées

2007:252008:250

2009 (objectif): 7

Produits

- 8 réunions avec le Gouvernement libanais et avec d'autres organisations
- 5 rapports intégrant l'analyse des preuves et les affaires présentées au Procureur du Tribunal spécial pour le Liban
- 11 analyses comparatives des preuves et descriptifs des « 11 affaires »
- 11 rapports intégrant l'analyse des preuves et les affaires présentées au Procureur du Tribunal spécial pour le Liban

Facteurs externes

14. La Commission d'enquête devrait atteindre ses objectifs sous réserve que les conditions suivantes soient réunies : a) toutes les parties concernées coopèrent pour lui fournir des informations et faciliter la comparution des témoins; b) il n'y a pas de retards de procédure imputables à des raisons échappant au contrôle du Tribunal, telles que la non-disponibilité des témoins aux fins des dépositions et de la certification des déclarations; c) les conditions de sécurité sont propices aux travaux de la Commission; et d) il n'y a pas d'obstacle à la collecte d'éléments d'information ni de tentative d'intimidation des témoins et des suspects.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédit ouvert	Dépenses effectives	Crédit ouvert	Montant total du crédit ouvert	Du 1 ^{er} j.	anvier au 31 décen	nbre 2009
	2008	2008	2009	2008-2009	Total des prévisions de dépenses	Montant net des dépenses supplémentaires	Dépenses non renouvelables
Catégorie de dépenses	1	2	3	4 = (1 + 3)	5	6 = (5 + 2 - 4)	7
Personnel civil	25 297,6	25 109,4	3 851,5	29 149,1	6 672,8	2 633,1	_
Dépenses opérationnelles	5 488,7	6 194,5	2 665,4	8 154,1	3 383,2	1 423,6	-
Montant total	30 786,3	31 303,9	6 516,9	37 303,2	10 056,0	4 056,7	_

- 15. Le montant estimatif net des ressources à prévoir s'élève à 10 056 000 dollars (montant brut : 10 732 000 dollars). Elles permettraient de financer pendant deux mois les coûts correspondant à la prorogation du mandat de la Commission par le Conseil de sécurité et pendant quatre mois les coûts de la période de liquidation, y compris les traitements et les dépenses communes de personnel (6 461 600 dollars), correspondants aux effectifs de la Commission tels qu'exposés dans le tableau et le paragraphe 17 ci-après, au personnel fourni par le Gouvernement (211 200 dollars), aux consultants (384 400 dollars), aux frais de voyage (151 000 dollars) et aux dépenses opérationnelles afférentes aux installations et infrastructures (1 597 000 dollars), aux transports terrestres (394 400 dollars), aux transmissions (224 400 dollars), à l'informatique (89 800 dollars) et aux fournitures et services divers (542 200 dollars).
- 16. Il est rappelé que, dans le cadre du budget de la mission politique spéciale approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/263, un crédit de 6 516 900 dollars a été prévu pour financer la liquidation de la Commission d'enquête à la fin avril 2009, ce qui porte à 37 303 200 dollars le montant total des crédits ouverts pour 2008-2009. Si on se fonde sur les dépenses réellement effectuées en 2008 (31 303 900 dollars), un solde de 5 999 300 dollars devrait être disponible au titre des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009. En conséquence, le montant net des dépenses supplémentaires à prévoir pour la Commission en 2009 devrait être de 4 056 700 dollars.

Effectifs nécessaires

	Admini	strateu	ers et fo	nctioni	iaires d	le rang	supéi	rieur		services et des co	ts des généraux itégories entées		Personnel sur le plan		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel		Services généraux		Agents recrutés sur le plan	sur le plan	
Effectifs approuvés pour 2008	1		1	3	12	33	42	5	97	92	7	196	4	53	253
Effectifs proposés pour 2009															
Janvier 2009	1	_	_	2	6	22	31	5	67	78	4	149	4	49	202
Février 2009	1	_	_	2	6	21	28	5	63	75	4	142	4	49	195
Mars 2009	_	_	_	_	1	4	9	_	14	30	_	44	_	29	73
Avril 2009	_	_	_	_	1	3	7	_	11	24	_	35	_	29	64
Mai 2009	_	_	_	_	1	1	5	_	7	15	_	22	_	22	44
Juin 2009	_	_	_	_	1	_	5	_	6	9	_	15	_	19	34

17. Pour la période allant de janvier à avril 2009, il est proposé de ramener les effectifs approuvés pour 2008 de 253 à 202 pour janvier (149 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 53 agents recrutés sur le plan national), 195 pour février (142 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 53 agents recrutés sur le plan national), 73 pour mars (44 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 29 agents recrutés sur le plan national), 64 pour avril (35 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 29 agents recrutés sur le plan national), 44 pour mai (22 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 22 agents recrutés sur le plan national) et 34 pour juin (15 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 19 agents recrutés sur le plan national). La cessation de service des derniers 34 fonctionnaires restants de la Commission interviendra le 30 juin 2009.

C. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

(12 795 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

18. En application de la résolution 1744 (2007) du Conseil de sécurité, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) continuera à encourager le Gouvernement fédéral de transition et toutes les autres parties à entamer un dialogue sans aucune exclusive. Il s'attachera aussi, en collaboration avec les différentes parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la région, en particulier l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à renforcer sa capacité d'assurer une paix et une sécurité durables dans la région, préalable essentiel à l'instauration d'une paix et d'une stabilité véritables et durables en Somalie et dans toute la corne de l'Afrique.

09-25384 **9**

- 19. Dans ses résolutions 1744 (2007) et 1772 (2007), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de poursuivre et d'intensifier ses efforts pour consolider le Congrès de réconciliation nationale et, au-delà, pour promouvoir un processus politique sans exclusive, notamment en aidant les Institutions fédérales de transition à s'acquitter de leur mission à cet égard et en collaborant avec les partenaires extérieurs. Dans sa résolution 1772 (2007), le Conseil a aussi prié le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles mesures propres à renforcer la capacité de l'UNPOS de jouer son rôle élargi.
- 20. Comme premier pas dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la résolution 1772 (2007), le Secrétaire général a indiqué dans une lettre du 27 août 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/522), qu'il avait l'intention de reclasser le poste de chef du Bureau de l'UNPOS au rang de secrétaire général adjoint.
- 21. Dans une autre lettre datée du 24 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/762), le Secrétaire général a rappelé sa lettre du 20 septembre 2007 (S/2007/566), dans laquelle il recommandait que l'UNPOS soit doté des ressources permettant aux Nations Unies de mettre en œuvre une démarche intégrée en Somalie débouchant sur une stratégie commune pour la consolidation de la paix et soulignant les objectifs du Bureau pour 2008, qui étaient, entre autres, de contribuer au renforcement des Institutions fédérales de transition, de promouvoir un dialogue sans exclusive entre toutes les parties somaliennes et de coordonner avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec ces institutions l'appui apporté à ces dernières dans les domaines politique, électoral et humanitaire ainsi que sur les plans de la sécurité et du développement. En collaboration étroite avec le Siège de l'Organisation, l'UNPOS devait aussi mettre au point un plan d'action au cas où une mission de maintien de la paix devrait être déployée.
- 22. En janvier 2008, le Secrétaire général a chargé une équipe interorganisations dirigée par le Département des affaires politiques de procéder sur place à une évaluation stratégique en vue d'élaborer une approche cohérente des Nations Unies en Somalie. Les conclusions et recommandations issues de cette évaluation figurent dans le rapport du Secrétaire général en date du 14 mars 2008 (S/2008/178 et Corr.1 et 2). L'idée-force de l'évaluation stratégique était que les interventions des Nations Unies dans les domaines politique, de la sécurité et des programmes devaient être étroitement liées et se renforcer mutuellement dans le cadre d'un plan d'action en trois volets bien orchestré. Les principales recommandations étaient : a) d'intégrer les activités des Nations Unies dans ces trois domaines; b) de créer au sein de l'UNPOS un groupe de planification commune chargé de renforcer la coordination des activités de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau; c) de renforcer les capacités de celui-ci pour qu'il puisse assumer son rôle de chef de file et forger des liens avec l'équipe de pays des Nations Unies; et d) de transférer le Bureau et l'équipe de pays en Somalie afin de renforcer la capacité d'exécution des Nations Unies.
- 23. Par sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a adopté les recommandations issues de l'évaluation stratégique demandant à l'UNPOS de favoriser, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, un règlement global et durable de la situation en Somalie et d'accroître son appui aux Institutions fédérales de transition pour qu'elles puissent, conformément aux principales dispositions de la Charte fédérale de transition, élaborer une constitution, organiser

un référendum constitutionnel et tenir des élections libres et régulières en 2009. Le Conseil a également demandé la création d'une capacité efficace en vue de contrôler et renforcer la protection des droits de l'homme en Somalie et la mise en place, sous les auspices de l'ONU, d'un mécanisme permettant de faciliter les consultations entre les organisations humanitaires actives en Somalie.

24. Un des objectifs majeurs du Bureau en 2008 était d'obtenir un règlement politique entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, en s'attachant avec un groupe d'interlocuteurs renforcé à créer les conditions d'un débat ciblé entre les parties. Une campagne d'information continue lui a aussi permis de nouer de solides partenariats avec la société civile et la diaspora somalienne et de recueillir leur appui au processus de paix. Dans ce contexte, le Bureau s'est employé à exécuter les tâches prévues par la résolution 1814 (2008) concernant notamment le processus politique, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la stabilisation économique, les activités relatives aux droits de l'homme et la préparation du transfert en Somalie.

Résultats obtenus en 2008 par rapport aux objectifs et aux réalisations escomptées

- 25. Une réunion tenue en avril entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie a abouti à la signature d'un mémorandum d'accord sur une participation à des discussions politiques en mai à Djibouti. Après une intense concertation préliminaire, l'UNPOS a organisé en mai et juin 2008 à Djibouti des pourparlers indirects entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance. La première série de pourparlers, tenue du 10 au 16 mai, a abouti à la signature de deux accords, par lesquels les deux parties ont réaffirmé qu'elles étaient déterminées à régler pacifiquement la crise somalienne et à prier l'ONU d'appuyer toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'un accord entre les deux parties. En juin 2008, les parties ont signé l'Accord de Djibouti, par lequel elles se sont notamment accordées sur la cessation des hostilités et le retrait des forces étrangères. En outre, l'Accord de Djibouti a chargé un Comité mixte de sécurité de veiller à l'application des arrangements de sécurité et un Comité de haut niveau de traiter les questions liées à la mise en œuvre d'un règlement politique durable, à la justice et à la réconciliation.
- 26. Le Comité de haut niveau s'est réuni à Djibouti en octobre 2008 pour examiner les possibilités de former un gouvernement fondé sur le partage du pouvoir. À l'issue de cette réunion, le Comité a publié un communiqué conjoint dans lequel il recommandait entre autres que toutes les parties soient représentées au Parlement fédéral de transition et qu'un gouvernement d'unité nationale soit formé. Réunies à nouveau à la même époque, les parties ont signé un accord sur les modalités de leur collaboration politique et notamment sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale.
- 27. Le Comité mixte de sécurité a tenu sa première réunion en septembre 2008. Du 9 au 19 octobre, ses membres ont tenu en Afrique du Sud un atelier sur les modalités techniques militaires de l'application du cessez-le-feu. Ils ont aussi reçu en novembre au Kenya une formation axée sur la planification du transfert en Somalie et la mise en œuvre du cessez-le-feu. À l'issue de ces ateliers, les parties ont signé un accord sur les modalités de mise en œuvre de la cessation des affrontements

armés, qui a rendu possible le retour du Chef de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, le cheik Sharif Sheikh Ahmed, après près d'un an en exil.

- 28. Dans le cadre des mesures de confiance prises pour obtenir un accord de cessez-le-feu, le Gouvernement fédéral de transition a d'abord mis fin à toute opération contre les insurgés en Somalie. Ensuite, les faits marquants dans la stabilisation des conditions de sécurité ont été le retour en Somalie des membres de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et l'annonce de l'Éthiopie selon laquelle elle retirerait ses troupes en décembre 2008. Le 8 décembre 2008, 19 représentants de l'Alliance sont revenus de Djibouti en Somalie, suivis le surlendemain par 36 autres représentants, dont le Président de l'Alliance. En outre, l'UNPOS a organisé les 10 et 11 décembre 2008 à Nairobi une conférence internationale sur la piraterie, soulignant ainsi que la communauté internationale devait s'attaquer aux causes profondes de la piraterie en Somalie dans le cadre d'une approche globale.
- 29. Le Bureau a fourni au Gouvernement fédéral de transition une aide technique pour l'élaboration des documents directifs sur diverses questions telles que la structure et les attributions des ministères et des cabinets (du Président et du Premier Ministre). Il a également contribué à l'élaboration d'un programme général de formation des cadres de la fonction publique somalienne portant sur l'administration générale, les finances (trésor public, douanes et fiscalité), la magistrature et la diplomatie; d'une stratégie de communication visant à favoriser l'indépendance des médias et à remettre en état leur infrastructure, d'une stratégie de prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes visant à favoriser l'autonomisation des femmes et l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité; d'une stratégie de relèvement et de reconstruction visant à favoriser le passage d'une économie de guerre à une économie de paix; d'une stratégie pour l'emploi axée sur la réintégration socioéconomique des jeunes et des anciens miliciens; et d'une stratégie de mobilisation de la diaspora somalienne visant l'appui de la consolidation de la paix dans le pays. Les documents directifs ont aidé le Gouvernement fédéral de transition à renforcer la gouvernance, notamment pour ce qui est des cabinets du Président et du Premier Ministre. Avec la formation du gouvernement d'unité nationale, les différents ministères devraient bientôt tirer pleinement parti de l'ensemble de ces documents. Quant aux documents visant à mobiliser la diaspora, la société civile et les jeunes, ils ont aussi contribué à appeler l'attention des parties prenantes somaliennes en faveur de la paix.
- 30. Dans le cadre de ses activités politiques, l'UNPOS a aussi parrainé les activités visant à rétablir la confiance menées en janvier et en février 2008 dans les régions de Hiraan et de Bay par des organisations non gouvernementales locales avec le concours du Parlement fédéral de transition. Dans le même esprit, il a organisé en janvier 2008 à Chardjah (Émirats arabes unis) une réunion sur le rôle des milieux d'affaires dans la promotion de la paix et de la réconciliation en Somalie, à laquelle ont participé un groupe d'hommes d'affaires basés en Somalie, des Somaliens et des représentants venus du Moyen-Orient et d'autres parties de l'Afrique. Il a aussi facilité la participation de représentantes d'associations de femmes au séminaire sur le processus constitutionnel organisé en Ouganda du 6 au 16 mai 2008 par un groupe de partenaires. Ces activités visant à renforcer la confiance dans plusieurs groupes de la société civile ont permis d'établir des réseaux interclaniques de soutien à la paix et de mener des actions conjointes de réconciliation à l'échelon local. Elles ont aussi créé un cadre favorable pour les

travaux du Comité mixte de sécurité concernant le rétablissement d'un niveau minimum de sécurité dans les régions de Hiraan et de Bay. De même, la réunion des milieux d'affaires a ouvert la voie à un programme plus complet de préparation au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, notamment en ce qui concerne la réinsertion socioéconomique des jeunes.

- 31. Il n'a pas été possible de mettre en œuvre un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Somalie en 2008, mais le Bureau a mené des activités préparatoires. Les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition ont participé à une formation sur l'échange de données d'expérience, organisée en juillet 2008 au Ghana. Parallèlement, des activités de mobilisation sociale visant à promouvoir la paix ont été organisées en Somalie et dans un camp de réfugiés au Kenya.
- 32. La crise somalienne a suscité une attention accrue et une prise de conscience des Somaliens et de la communauté internationale. Une campagne médiatique a nourri les espoirs et les attentes des Somaliens concernant le retour prochain de la paix dans leur pays. Dans un souci d'accroître la responsabilité des médias, leur indépendance et la fiabilité des reportages, le Bureau a organisé du 7 au 13 janvier 2008 à Baidoa (Somalie), à l'intention des journalistes de la radio et de la presse écrite, un atelier sur la qualité du journalisme et la gestion des activités de presse, qui a permis aux journalistes somaliens de mieux rendre compte du processus de paix.
- 33. En mars 2008, l'UNPOS et la Banque mondiale ont organisé ensemble à Nairobi une conférence sur l'entreprise et l'économie, à laquelle a participé le Gouvernement fédéral de transition. Cette conférence portait principalement sur la situation économique de la Somalie et son potentiel de croissance. Pour ce qui est de la reconstruction et du développement, le Bureau a dirigé la préparation de deux conférences tenues à Stockholm en octobre et décembre 2008, qui ont mobilisé la communauté internationale et abouti à la création d'un comité de planification pour l'organisation de la conférence internationale sur le relèvement et le développement de la Somalie.
- 34. La situation en matière de droits de l'homme en Somalie a fait l'objet d'un contrôle accru en 2008. En collaboration avec des ONG locales, le Bureau a organisé à l'intention d'autres ONG des formations de base visant à promouvoir la protection des droits de l'homme et le suivi de la situation dans ce domaine. En outre, dans le cadre de l'Accord de Djibouti, une réunion a été organisée à Djibouti en novembre 2008 pour préparer la Conférence sur la justice et réconciliation qui se tiendra au début de 2009, et un comité réunissant le Gouvernement fédéral de transition, l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et la société civile a été créé à cet effet.

Priorités pour 2009

35. L'Accord de Djibouti, qui comporte des dispositions concernant la coopération politique et la cessation des affrontements, entraînera probablement une augmentation des activités du Bureau en 2009. Pendant le premier semestre de 2009, l'UNPOS continuera d'aider et de conseiller les Institutions fédérales de transition aux fins de l'élaboration d'une constitution, de la tenue d'un référendum constitutionnel et de l'organisation d'élections libres et régulières, comme le prévoit la Charte fédérale de transition. L'accord sur la cessation des affrontements armés

l'amènera à commencer la réforme du secteur de la sécurité et permettra à la communauté internationale de s'engager davantage. À cet égard, le Bureau continuera de conseiller le Comité mixte de sécurité pour l'aider à atteindre ses objectifs.

- 36. Les groupes de la société civile liés au Gouvernement fédéral de transition et à l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie devraient se renforcer et les opposants les plus radicaux rejoindre le processus de paix, ce qui réduira à cinq le nombre des interlocuteurs alors qu'auparavant, les réunions politiques mettaient en présence de nombreux acteurs, ce qui entraînait souvent une fragmentation des positions et une dispersion des débats¹.
- 37. Avec le déplacement en Somalie de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et la création du Comité mixte de sécurité, le Bureau devra notamment contribuer au fonctionnement du Comité en lui fournissant des conseils techniques dans les domaines de la facilitation, des dispositions de sécurité, de la planification militaire et de la mise en œuvre du cessez-le-feu. En étroite collaboration avec la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, il aidera le Comité mixte de sécurité à contrôler l'application de l'accord de cessation des hostilités.
- 38. Le Bureau devra aussi préparer le précantonnement des ex-combattants de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, organiser des formations sur le suivi et la vérification et mener des activités de renforcement de la confiance. Le Bureau doit donc fournir immédiatement une aide et un appui logistique au Comité mixte de sécurité en attendant que la communauté internationale fournisse les contingents nécessaires. Cet appui à court terme est essentiel au maintien de conditions minimum de sécurité et de stabilité à Mogadiscio et dans toutes les zones quittées par les troupes éthiopiennes.
- 39. En collaboration avec le PNUD et les autres partenaires de développement accrédités en Somalie, le Bureau participera à l'élaboration de la constitution et à l'organisation du référendum constitutionnel. Il continuera de donner des orientations stratégiques et d'appuyer le renforcement des capacités de mise en œuvre des documents directifs sur la responsabilité et le fonctionnement des ministères et des cabinets. Avec ses partenaires, il contribuera à la formation des membres des commissions créées en application de la Charte fédérale de transition et de l'Accord de Djibouti, concernant notamment la constitution, les élections, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les droits de l'homme, la réconciliation, la réforme du secteur de la sécurité et la situation humanitaire. La formation sera assurée par le personnel du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies ou encore par des fonctionnaires du Siège ou des agents extérieurs. Pour ce qui est des élections, le Bureau fournira, en étroite coordination avec la Division de l'assistance électorale de l'ONU, le PNUD et l'Union européenne, des conseils pour l'élaboration du code électoral et la formation de formateurs destinée à la Commission électorale et aux observateurs. Les organisations de la société civile recevront aussi une formation sur la participation au processus électoral. Le Bureau mènera également des campagnes de sensibilisation pour tenir les Somaliens

¹ En 2008, le Bureau a traité avec sept interlocuteurs en tout : l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, comprenant l'Union des tribunaux islamiques, le Groupe des parlementaires libres, les groupes de la société civile alliés à l'Alliance, la diaspora, le Gouvernement fédéral de transition, les groupes de la société civile alliés au Gouvernement et les radicaux formant un troisième groupe.

informés de ces activités essentielles. En créant le groupe de planification commune, le Bureau continuera aussi d'appliquer les recommandations du plan d'action intégré présenté dans le document S/2008/178 et Corr.1 et 2.

- 40. Le personnel du Bureau ne sera pas installé en Somalie en permanence, mais il est prévu qu'il s'y rende régulièrement depuis Nairobi pour consulter les interlocuteurs nationaux si la situation dans le pays le permet, conformément aux accords politiques et de sécurité conclus par les parties.
- 41. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour 2009 sont présentés ci-après.

Objectif: Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées Indicateurs de succès

a) Progrès sur la voie d'un règlement politique représentatif, sans exclusive, grâce à des négociations plus ciblées

 a) i) Participation plus large aux Institutions fédérales de transition ouvertes à toutes les parties et largement représentatives

Mesure des résultats

2007 : 3 groupes, soit le Gouvernement fédéral de transition, des membres de la société civile et la diaspora

2008 : 4 groupes, soit le Gouvernement fédéral de transition, l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, des membres de la société civile et la diaspora

2009 (objectif) : 4 groupes, soit le Gouvernement fédéral de transition, l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, des membres de la société civile et la diaspora

ii) Augmentation du montant des contributions des donateurs aux Institutions fédérales de transition aux fins de financer l'application de l'Accord de Djibouti

Mesure des résultats

2007 : 145 millions de dollars 2008 : 250 millions de dollars

2009 (objectif) : 350 millions de dollars

Produits

- Réunions hebdomadaires du Comité consultatif international destinées à fournir des conseils et un appui technique aux Institutions fédérales de transition sur la suite à donner au document définissant les étapes critiques et à l'évaluation stratégique, notamment pour ce qui est de la constitution, de l'armée et de la police ainsi que des discussions sur le cessez-le-feu
- Contacts et consultations hebdomadaires avec les parties au conflit, à l'appui du processus politique
- 6 réunions entre les pays fournissant des contingents, l'Union africaine et les donateurs à l'appui du déploiement de l'AMISOM, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix

- 6 rencontres sur le processus politique, réunissant les partis d'opposition et le Gouvernement fédéral de transition, ainsi que des groupes ciblés de la société civile et des milieux d'affaires
- Fourniture de conseils techniques dans des domaines spécialisés (droit, armée, police et politique) dans le cadre de la rédaction d'un accord politique et d'un accord de cessez-le-feu
- Consultations régulières avec les organisations régionales et sous-régionales (IGAD, Union africaine, Ligue des États arabes et Organisation de la Conférence islamique) sur la situation en Somalie
- 18 réunions de consultation sur l'architecture régionale de sécurité tenues par le Représentant spécial ou le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général avec les dirigeants des pays de la sous-région et de la région
- Consultations avec la Ligue des États arabes, l'IGAD et d'autres partenaires internationaux, dont le Groupe de contact international, la Commission européenne et l'Union européenne

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Renforcement de la capacité des Institutions fédérales de transition de mettre en œuvre efficacement la Charte fédérale de transition b) i) Augmentation du nombre de fonctionnaires ayant suivi une formation dans les domaines suivants : procédures et pratiques judiciaires, administration des tribunaux, droits de l'homme et déontologie, gestion des affaires publiques et administration locale

Mesure des résultats

2007:70 2008:130

2009 (objectif): 200

ii) Augmentation du nombre de commissions techniques créées par le Gouvernement fédéral de transition avec l'appui des Nations Unies, notamment dans les domaines suivants : constitution, désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité, réconciliation, population nationale et recensement démographique, fonction publique, économie et relèvement, et élections (Commission électorale)

Mesure des résultats

2007 : 15 2008 : 20

2009 (objectif): 25

iii) Adoption par le Gouvernement fédéral de transition d'une nouvelle constitution et d'un code électoral

Mesure des résultats

2007 : 0 2008 : 0

2009 (objectif): 2

Produits

- Réunions consultatives mensuelles avec les différentes commissions techniques du Gouvernement fédéral de transition, visant à les aider dans leurs tâches, notamment la rédaction de la constitution et l'organisation d'un référendum constitutionnel
- Réunions bimensuelles avec la Commission électorale sur la rédaction du code électoral
- 2 ateliers de formation de formateurs à l'intention de 38 scrutateurs du référendum (2 par district)
- 3 ateliers de formation sur la communication touchant les questions constitutionnelles, y compris le référendum, à l'intention de 45 journalistes
- 12 ateliers à l'intention des membres des commissions du Parlement fédéral de transition sur la constitution, la sécurité et la gouvernance, ainsi que des représentants de la société civile (environ 350 participants), sur les thèmes suivants : le processus constitutionnel, les droits de l'homme, le rôle de la société civile dans la prise de décisions, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale
- Missions de bons offices, mesures de confiance et services consultatifs s'adressant aux Institutions fédérales de transition et aux autorités régionales du « Puntland » et du « Somaliland »
- Réunions hebdomadaires de coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur l'évaluation stratégique (S/2008/178 et Corr.1 et 2, annexe II)
- Réunions mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies sur l'orientation et la conduite stratégique de l'action des Nations Unies en Somalie
- Réunions hebdomadaires de coordination avec les organismes humanitaires aux fins de la définition des orientations et de l'échange d'informations

Réa	lisations escomptées	Indicateurs de succès
c)	Progrès sur la voie d'élections libres et régulières	c) i) Augmentation du nombre de bureaux de vote établis
		Mesure des résultats
		2007:0
		2008:0
		2009 (objectif): 38
		ii) Augmentation du nombre d'électeurs inscrits
		Mesure des résultats
		2007:0
		2008:0
		2009 (objectif): 3 millions

Produits

- Consultations hebdomadaires avec les membres de la Commission électorale nationale, portant sur la rédaction du code électoral
- 3 séminaires de formation de formateurs organisés à l'intention de membres de la Commission électorale nationale en collaboration avec le PNUD et les membres d'un groupement de partenaires parmi lesquels figurent, outre l'UNPOS et le PNUD, Interpeace, le National Democratic Institute, l'Agency for International Development (USAID), Oxfam Novib Somalie et l'Institut Max Plank de droit public comparé et de droit international)

- 3 séminaires de formation de formateurs organisés à l'intention de 38 scrutateurs nationaux en collaboration avec le PNUD et d'autres membres du groupement de partenaires (Interpeace, National Democratic Institute, USAID, Oxfam Novib Somalie et l'Institut Max Plank de droit public comparé et de droit international)
- 3 séminaires de formation de formateurs organisés à l'intention de 38 observateurs électoraux nationaux en collaboration avec le PNUD et d'autres membres du groupement de partenaires
- 3 séminaires de formation de formateurs sur la couverture des élections nationales dispensés à 10 journalistes (3 de la radio, 2 de la télévision, 2 de la presse écrite et 3 de sites d'information en ligne) en collaboration avec le PNUD et d'autres membres du groupement de partenaires
- Campagne d'information et de communication à l'appui du processus électoral, comprenant des programmes radiophoniques et divers supports d'information (tracts, affiches, t-shirts)
- 12 réunions d'information sur le processus électoral organisées à l'intention des partis politiques somaliens
- Réunions hebdomadaires de coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et le groupement de partenaires, sur la planification et la tenue des élections

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
d) Progrès dans le renforcement de l'architecture régionale de sécurité, en consultation avec l'IGAD, l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)	d) i) Adoption d'une architecture régionale de sécurité Mesure des résultats 2007: 0 2008: 0 2009 (objectif): 1
	 ii) Augmentation du nombre de pays ayant adopté ur plan d'action stratégique pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région
	Mesure des résultats 2007 : 0 2008 : 0 2009 (objectif) : 6
	iii) Augmentation du nombre d'activités transfrontières menées par des États membres de l'IGAD
	Mesure des résultats 2007 : 2 2008 : 2 2009 (objectif) : 5

Produits

- 20 consultations sur la sécurité régionale tenues avec des organisations régionales et sous-régionales (IGAD, Union africaine, Communauté d'Afrique de l'Est)
- 20 consultations avec les pays de la région (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Soudan)
- Appui technique dans les domaines militaire, politique et économique, fourni par un groupe d'experts des pays de l'IGAD aux fins du renforcement de l'architecture régionale de sécurité
- Réunions mensuelles avec l'IGAD au sujet des problèmes de sécurité dans la corne de l'Afrique

- 3 documents de réflexion sur l'intégration régionale, les dispositions de sécurité régionales et les stratégies de règlement des problèmes transfrontières régionaux
- Facilitation de 5 initiatives de paix régionales lancées par les gouvernements ou par la société civile
- 2 cours de formation destinés aux hauts fonctionnaires des pays de la région
- Formation d'au moins 48 hauts fonctionnaires des pays de la région sur le thème de la paix et de la sécurité
- · Assistance technique à la mise en place d'un mécanisme régional de prévention et de règlement des conflits

e) Progrès dans la promotion et la protection des droits e) i) Diminution du nombre de plaintes pour violation de l'homme et l'état de droit

des droits de l'homme déposées par des militants des droits de l'homme

Mesure des résultats 2007:3 245

2008:2740 2009 (objectif): 1 000

ii) Augmentation du nombre de centres d'information sur les droits de l'homme

Mesure des résultats

2007:0 2008:3

Indicateurs de succès

2009 (objectif): 6

Produits

Réalisations escomptées

- Fourniture aux institutions somaliennes (police, administration judiciaire, forces armées et administrations locales) de conseils relatifs à l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme
- Conseils pour la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle
- 5 ateliers de formation sur les droits de l'homme à l'intention de fonctionnaires du Ministère de la justice et de magistrats
- 5 ateliers de formation de formateurs sur le thème des droits de l'homme à l'intention des responsables de l'application des lois
- Rapports périodiques sur la situation des droits de l'homme en Somalie
- Réunions bimensuelles de coordination des activités relatives aux droits de l'homme, avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies
- Réunions mensuelles de consultation et de conseil avec les Institutions fédérales de transition, concernant les questions relatives aux droits de l'homme, le droit international en la matière et son application en Somalie

Réalisations escomptées Indicateurs de succès

f) Progrès dans la mise en œuvre d'un accord de cessez-le-feu

 f) i) Augmentation du nombre de combattants de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie dans les zones de préregroupement

Mesure des résultats

2007 : 0 2008 : 1 000

2009 (objectif): 2 000

ii) Augmentation du nombre d'agents de contrôle et de vérification ayant reçu une formation

Mesure des résultats

2007:0 2008:0

2009 (objectif): 1 000

iii) Augmentation du nombre de zones de sécurité créées par les parties

Mesure des résultats

2007:0 2008:0

2009 (objectif): 6

iv) Augmentation du nombre de combattants de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie rejoignant la force mixte du Gouvernement fédéral de transition et de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie

Mesure des résultats

2007 : 0 2008 : 0

2009 (objectif): 5 000

Produits

- Fourniture de moyens logistiques (tentes, rations alimentaires, etc.) dans les zones de préregroupement
- Formation au contrôle et à la vérification, en collaboration avec le programme du PNUD sur l'état de droit
- Fourniture de conseils et d'assistance technique aux sous-comités mixtes de sécurité des régions et des districts, portant sur la gestion des zones de sécurité, notamment l'acheminement de l'aide humanitaire
- Fourniture de conseils et d'assistance technique à la force du Gouvernement fédéral de transition et de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, concernant la création d'une force mixte
- Ateliers de formation à l'intention des membres de la force mixte (4)

Facteurs externes

42. L'UNPOS devrait atteindre ses objectifs à condition : a) que les Institutions fédérales de transition ne soient pas déstabilisées par une opposition interne ou externe; b) que le Gouvernement fédéral de transition et l'opposition signent un accord de paix global; c) que les gouvernements et les organisations de la région appuient le processus de paix; d) que la communauté internationale s'emploie de nouveau et de manière concertée à appuyer le processus de paix en Somalie; et e) que les pays de la région s'engagent à promouvoir la paix et la stabilité dans la corne de l'Afrique.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

					Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009					
	Crédits ouverts 2008	Dépenses Crédits effectives ouverts 2008 2009		Montant total des crédits approuvés 2008-2009	Total	Montant net des crédits additionnels nécessaire	Dépenses non renouvelables			
Catégorie de dépenses	1	2	3	4 = (1 + 3)	5	6 = (2 - 4)	7			
Personnel civil	6 395,9	3 554,2	1 012,3	7 408,2	6 823,4	2 969,5	0,0			
Dépenses opérationnelles	8 864,2	6 610,0	533,2	9 397,4	5 972,1	3 184,6	764,0			
Montant estimatif des dépenses	15 260,1	10 164,2	1 545,5	16 805,6	12 795,5	6 154,1	764,0			

- 43. Dans sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de mettre en place les arrangements en matière de sécurité nécessaires au transfert du Bureau de Nairobi à Mogadiscio. On se souviendra que l'Assemblée générale avait approuvé des crédits d'un montant total de 1 545 500 dollars pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009 et qu'un budget supplémentaire pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009 devait être présenté conformément aux procédures établies, en attendant les résultats d'une mission d'évaluation qui devait établir les hypothèses budgétaires du transfert du Bureau en Somalie et chiffrer les ressources nécessaires.
- 44. À l'issue d'une évaluation générale des conditions de sécurité en Somalie à la fin de 2008, le transfert du Bureau et de l'équipe de pays n'a pas pu se faire, aucun des facteurs d'atténuation des risques de sécurité n'étant à un niveau acceptable. Dans les conditions actuelles, le transfert du Bureau ne pourrait se faire que si l'on déployait au préalable ou en parallèle un dispositif de sécurité approprié. Le transfert prévu initialement pour juillet 2009 doit donc être reporté et le projet de budget révisé du Bureau se fonde donc sur l'hypothèse que la mission restera à Nairobi jusqu'à la fin de l'année.
- 45. Le montant net révisé des dépenses prévues pour le premier semestre de 2009, qui s'élève à 12 795 500 dollars (montant brut : 13 655 600 dollars), comprend les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités correspondant à 81 postes de temporaire (6 823 400 dollars), les frais de voyage (1 092 100 dollars) et les diverses dépenses opérationnelles : personnel fourni par des gouvernements (50 700 dollars), consultants (268 100 dollars), installations et infrastructures

(794 800 dollars), transport terrestre (270 600 dollars), transport aérien (1 536 000 dollars), communication (1 306 300 dollars), informatique (416 300 dollars), services médicaux (48 200 dollars) et fournitures, services et matériels divers (189 000 dollars).

- 46. Si les ressources demandées pour 2009 sont inférieures de 2 464 600 dollars aux crédits ouverts en 2008 (15 260 100 dollars), c'est en raison de la baisse des ressources nécessaires au transport, notamment aérien, et au matériel de communication et d'information résultant de l'impossibilité de transférer le Bureau en Somalie.
- 47. Sur la base des dépenses effectives de 2008 (10 158 300 dollars), on estime à 6 647 300 dollars le solde des crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009. Le montant net des ressources additionnelles demandées pour le Bureau pour 2009 s'élèverait donc à 6 148 000 dollars.

Effectifs nécessaires

	A	dminisi	trateur	s et foi supér		aires a	le rang	3		Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel sur le plan			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Adminis-	Agents locaux		Total
Effectifs approuvés pour 2008	1	_	1	1	7	9	9	_	28	12	4	44	12	16	_	72
Effectifs approuvés jusqu'en juin 2009	1	_	1	1	8	11	10	_	32	13	4	49	12	16	_	77
Effectifs proposés pour 2009	1	_	1	1	8	12	10	_	33	16	4	53	12	16	_	81
Variation	_	_	-	_	_	1	_	-	1	3	_	4	_	-	_	4

48. L'Assemblée générale a approuvé la création en 2009 d'un Groupe de planification commune doté de quatre postes de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et celle d'un poste de temporaire P-4 pour un fonctionnaire du soutien logistique. Compte tenu du risque accru que courent toutes les opérations des Nations Unies liées à la Somalie et pour régler les problèmes de sécurité complexes et spécifiques auxquels fait face le Bureau, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un chef du Service de sécurité à la classe P-4. En outre, dans une évaluation récente, le Département de la sûreté et de la sécurité a recommandé d'assurer en permanence la protection rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général. Pour assurer une protection en permanence, cinq agents de protection rapprochée sont nécessaires. Trois nouveaux postes de temporaire (agent du Service mobile) sont donc demandés pour renforcer l'équipe existante, composée de deux agents de protection rapprochée.

D. Mission des Nations Unies au Népal

(16 778 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

- 49. Par sa résolution 1740 (2007), le Conseil de sécurité a établi pour une période de 12 mois, sous la direction d'un Représentant spécial du Secrétaire général, la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). Il répondait ainsi aux demandes de soutien au processus de paix formulées par l'Alliance des sept partis composant le Gouvernement népalais et par le parti communiste népalais (maoïste) (voir S/2006/920), et tenait compte de la signature de l'Accord de paix global le 21 novembre 2006. Conformément aux souhaits des parties à cet accord, la MINUNEP s'est vu confier le mandat suivant :
- a) Surveiller la gestion des armements et du personnel armé de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste;
- b) Aider les parties à mettre en œuvre l'accord sur la surveillance de la gestion des armements et du personnel armé de leurs deux armées par l'intermédiaire d'un comité conjoint de coordination de la surveillance;
 - c) Faciliter la surveillance de l'application du cessez-le-feu;
- d) Apporter un appui technique à la Commission électorale afin de faciliter l'organisation, la préparation et le déroulement de l'élection d'une assemblée constituante dans un climat de liberté et d'impartialité.
- 50. Par ailleurs, une équipe indépendante d'observateurs électoraux nommés par le Secrétaire général et devant lui rendre compte a passé en revue tous les aspects du processus électoral et du déroulement des élections.
- 51. Conformément à son mandat, la MINUNEP a apporté son concours à plusieurs réalisations importantes en 2008. Ainsi, elle a mené à bien la partie de son mandat visant l'assistance électorale, l'Assemblée constituante ayant été élue le 10 avril 2008. L'Équipe d'experts électoraux a également rempli sa mission. De plus, l'équipe des conseillers de la police chargée de fournir des avis sur la sécurité pendant le déroulement des élections a été dissoute. À sa première réunion, le 28 mai 2008, l'Assemblée constituante a adopté une résolution déclarant le Népal République fédérale démocratique.
- 52. Le 10 juillet 2008, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité d'une demande de prorogation de six mois à compter du 23 juillet 2008 du mandat de la Mission, sans l'élément d'assistance électorale, émanant du Gouvernement népalais (voir S/2008/476). Par sa résolution 1825 (2008), le Conseil a décidé de reconduire le mandat pour six mois, jusqu'au 23 janvier 2009, de manière que la MINUNEP, compte tenu de l'exécution de certains éléments du mandat fixé par la résolution 1740 (2007), puisse accomplir les tâches suivantes :
- a) Poursuivre les activités de surveillance et de gestion des armes et du personnel armé de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste convenue dans l'Accord entre les partis politiques en date du 25 juin, qui doivent promouvoir la mise en œuvre du processus de paix;

- b) Aider les parties à mettre en œuvre l'accord sur la surveillance de la gestion des armements et du personnel armé dans le cadre d'une mission politique spéciale.
- 53. Le 30 décembre 2008, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité (voir S/2008/837) d'une demande de prorogation du mandat de la Mission pour six mois pendant lesquels elle poursuivrait ses activités avec des effectifs réduits, émanant du Gouvernement népalais. Le Conseil, par sa résolution 1864 (2009), a reconduit le mandat de la MINUNEP pour une période de six mois à compter du 23 janvier 2009. Avec des effectifs réduits, la Mission, dirigée par un Représentant du Secrétaire général de classe D-2, est chargée des tâches suivantes :
- a) Continuer à surveiller la gestion des armements et du personnel armé de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste;
- b) Aider les parties à mettre en œuvre l'accord sur la surveillance de la gestion des armements et du personnel armé de leurs deux armées par l'intermédiaire d'un comité conjoint de coordination de la surveillance.
- 54. La MINUNEP continuera à coordonner les activités des Nations Unies liées au processus de paix, suivant la démarche concertée adoptée dès ses débuts. Depuis 2008, date où elle a commencé de fonctionner avec des effectifs réduits, certains de ses éléments ont été éliminés, ou leurs fonctions transférées à l'équipe de pays des Nations Unies, notamment l'action antimines, les conseils sur l'égalité des sexes, la lutte contre l'exclusion sociale et contre le VIH/sida, de même que la coordination et la gestion du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal. Les principaux éléments de la Mission dotée d'effectifs encore réduits seront donc un petit bureau politique, un bureau de contrôle des armements et un groupe de conseils techniques qui se consacrera à la coordination de l'appui au gouvernement pour ce qui touche l'Accord de paix global, l'Accord sur le contrôle de la gestion des armements et des armées et les accords politiques conclus par la suite entre les partis politiques népalais.
- 55. La Mission continuera de recevoir les directives techniques et l'appui opérationnel du Secrétariat, en premier lieu du Département des affaires politiques, ainsi que du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.
- 56. La principale difficulté, pour le processus de paix, sera de libérer et réintégrer dans la société les membres disqualifiés de l'armée maoïste (mineurs et recrues tardives). La Mission tient des consultations avec les parties et avec les organismes des Nations Unies pour déterminer les options envisageables pour l'intégration et la réadaptation des membres de l'armée maoïste et plus généralement pour l'avenir du secteur de la sécurité dans le pays.
- 57. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de la Mission sont exposés ci-après :

Composante 1 : processus de paix

Réalisations escomptées

Objectif : Assurer les progrès du processus de paix au Népal

a)	Bon fonctionnement du Gouvernement et de
1' A	Assemblée constituante

Indicateurs de succès

 a) Création de commissions de l'Assemble constituante à l'issue de larges consultations et avec l'appui des principaux partis politiques et des groupes historiquement marginalisés

Mesure des résultats 2007 : non disponible

2008 : 75 % des commissions créées, avec représentation des groupes marginalisés

2009 (objectif): 100 % des commissions crées, avec

représentation marginalisés

b) Progrès vers la mise en place et la promotion de capacités locales d'atténuation et de résolution des conflits b) i) Réduction du nombre d'enlèvements et d'assassinats

Mesure des résultats

2007 (effectif): 569 assassinats et enlèvements

2008 : 751 assassinats et enlèvements

2009 (objectif): 675 assassinats et enlèvements

ii) Maintien d'un pourcentage de participation des femmes et des groupes marginalisés au fonctionnement des dispositifs locaux de résolution de conflit et de doléances

Mesure des résultats 2007 : non disponible

2008 : 40 % de participation des femmes et des groupes marginalisés au fonctionnement des dispositifs locaux de résolution de conflit 2009 (objectif) : 40 % de participation des femmes et des groupes marginalisés au fonctionnement des dispositifs locaux de résolution de conflit

Produits

- Réunions hebdomadaires avec les partis politiques pour épauler la mise en œuvre de l'Accord de paix global et des accords connexes, et soutenir la bonne fin du processus de paix
- Échanges quotidiens avec les principaux acteurs et parties prenantes, nationaux et internationaux, notamment les parties à l'Accord de paix global et aux accords connexes, et avec les États Membres intéressés, afin de soutenir le processus de paix
- Trois rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité, avec traduction en népalais pour diffusion à la presse locale et aux parties au processus de paix
- Réunions d'information périodiques avec la communauté internationale et l'équipe de pays des Nations Unies

- Réunions périodiques avec les partis politiques pour donner des orientations sur la résolution des conflits aux niveaux national et régional
- Réunions consultatives périodiques avec les acteurs internationaux, y compris les donateurs, consacrées aux priorités de l'appui au processus de paix
- Réunion bimensuelle du Comité exécutif du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal
- Réunions périodiques d'information pour les médias nationaux, conférences, et organisation d'interviews aux représentants des médias internationaux se rendant occasionnellement dans le pays
- Concours hebdomadaire aux émissions radiophoniques de l'équipe de pays des Nations Unies
- Maintenance du site Web de la Mission
- Production bimensuelle de vidéos ou séquences télévisées et production périodique de photos, à l'usage des médias nationaux et internationaux.

Composante 2 : contrôle des armements

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

 c) Respect par les parties de l'Accord de paix global du 21 novembre 2006 et de l'Accord sur la surveillance de la gestion des armements et des armées du 8 décembre 2006

 c) i) Réduction du nombre de violations de l'Accord sur la surveillance de la gestion des armements et des armées et des accords connexes, et réduction de leur gravité relative

Mesure des résultats

2007 : 18 violations avérées de l'Accord; aucun acte d'hostilité armé entre les parties

2008 : 14 violations avérées de l'Accord; aucun acte d'hostilité armé entre les parties

2009 (objectif) : 7 violations avérées de l'Accord; aucun acte d'hostilité armé entre les parties

ii) Préservation de la pleine participation des parties aux réunions périodiques du Comité conjoint de coordination de la surveillance, en vue de résoudre les différends

Mesure des résultats

2007 : Pleine participation à 59 réunions 2008 : Pleine participation à 52 réunions

2009 (objectif): Pleine participation à 25 réunions

iii) Augmentation du nombre d'anciens membres de l'armée maoïste non qualifiés (mineurs ou recrues tardives) libérés ou intégrés

Mesure des résultats

2007 : non applicable

2008 : 0 membre non qualifié (mineurs ou recrues

tardives)

2009 (objectif) : 4 000 membres non qualifiés

(mineurs ou recrues tardives)

iv) Préservation du nombre total d'armes stockées par les maoïstes et l'Armée népalaise, suivant les accords en vigueur

Mesure des résultats 2007 : 2 857 armes 2008 : 2 857 armes

2009 (objectif): 2 857 armes

d) Réalisation du dispositif prévu dans l'Accord du 25 juin 2008 visant l'intégration et la réadaptation du personnel des deux armées

d) Progrès de l'intégration et de la réadaptation du personnel de l'armée maoïste avec la pleine participation de toutes les parties, soutenues par la communauté internationale

Mesure des résultats 2007 : non applicable

2008 : Le Comité spécial et son comité technique

sont créés, et leur mandat approuvé

2009 (objectif) : L'intégration et la réadaptation du personnel de l'armée maoïste ont commencé

Produits

- Présence et surveillance vidéo 24 heures sur 24 afin de contrôler et d'enregistrer les huit sites de stockage des armes et munitions (armée maoïste et Armée népalaise)
- Contrôle périodique aux 21 sites auxiliaires, par inspection une ou deux fois par semaine
- Surveillance du cantonnement de l'Armée népalaise compte tenu de la situation de la sécurité et des mouvements de troupes et de personnel selon le calendrier suivant : pour les divisions, les brigades et les bataillons : une fois par mois; pour les compagnies : une fois tous les deux mois
- Réunions hebdomadaires du comité conjoint de coordination de la surveillance
- Enquête sur les plaintes, de quelque partie qu'elles émanent, faisant état de violation de l'accord sur les armes, et rapport au Comité conjoint de coordination de la surveillance
- Patrouilles quotidiennes de surveillance effectuées par des équipes volantes de contrôle des armements, et opérations de terrain, selon les besoins, permettant d'évaluer la situation de la sécurité dans la zone d'opérations
- Liaison quotidienne avec les commandants de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste de tous niveaux
- Facilitation de l'assistance et de l'appui techniques selon les demandes des parties, permettant d'aider à libérer et réintégrer les mineurs et les recrues tardives de l'armée maoïste en fonction de plans de solutions futures durables
- Aide et conseil au comité spécial et à son comité technique selon ce que pourra demander le Gouvernement népalais

Facteurs externes

58. L'objectif devrait être atteint et les réalisations escomptées obtenues, sous réserve a) qu'il existe la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus de paix et appliquer les accords; b) que les parties aient les mêmes attentes quant au

rôle des Nations Unies dans le processus de paix; c) que tous les acteurs voulus, y compris les groupes historiquement marginalisés, participent au processus politique; d) que le Gouvernement et les donateurs assurent le soutien matériel et financier aux activités prescrites; et e) que la situation de la sécurité reste propice à une bonne fin du processus de paix.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

				nvier au 31 décembr	cembre 2009		
	Crédits ouverts 2008	Dépenses effectives 2008	Crédits ouverts 2009	Total des crédits ouverts 2008-2009	Total des ressources nécessaires pour 2009	Montant net	Dépenses non renouvelables
Catégorie de dépenses	1	2	3	4 = (1+3)	5	6 = (5 + 2 - 4)	7
Militaires et personnel de police	3 092,0	4 126,5	1 584,2	4 676,2	1 404,0	854,3	
Personnel civil	25 322,4	27 285,8	3 766,2	29 088,6	5 992,7	4 189,9	
Dépenses opérationnelles	26 707,1	18 666,8	1 545,1	28 252,2	9 382,0	(203,4)	
Total	55 121,5	50 079,1	6 895,5	62 017,0	16 778,7	4 840,8	_

- 59. Il est rappelé que dans le budget des missions politiques spéciales approuvé pour 2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/263, un montant de 6 895 500 dollars était prévu pour la MINUNEP, ce qui représentait les ressources nécessaires pour son fonctionnement pendant un mois, la mission devant être liquidée à la fin de janvier 2009 (voir A/63/346/Add.3, sect. J).
- 60. Le Conseil de sécurité ayant adopté sa résolution 1864 (2009), les hypothèses de planification pour le fonctionnement de la mission en 2009 ont été révisées, la Mission devant fonctionner avec les moyens actuels du 1^{er} janvier au 31 juillet 2009, période qui sera suivie d'une phase de liquidation de quatre mois allant du 1^{er} août au 30 novembre 2009.
- 61. En conséquence, on estime le montant total net des ressources nécessaires pour 2009 à 16 778 700 dollars (montant brut : 17 765 800 dollars). Ce montant permettrait de financer le coût de 73 contrôleurs des armements (1 404 000 dollars); les traitements, les dépenses communes de personnel et les indemnités de subsistance (missions) du personnel civil (5 992 700 dollars) et les autres dépenses opérationnelles, telles que : consultants et experts (35 200 dollars), frais de voyage (250 800 dollars), installations et infrastructures (1 060 300 dollars), transports terrestres (351 100 dollars), transports aériens (5 656 100 dollars), communications (1 076 300 dollars), informatique (289 000 dollars), fournitures et services médicaux (208 900 dollars), fournitures, services et matériels divers (454 300 dollars).
- 62. Compte tenu des dépenses effectives de 2008 (50 079 100 dollars), on estime qu'il reste un solde de 11 937 900 dollars des crédits ouverts pour 2008 et 2009. Les ressources restant nécessaires pour 2009 pour la MINUNEP s'élèveraient donc à 4 840 800 dollars.

63. On trouvera ci-après des précisions sur les effectifs nécessaires pendant la phase opérationnelle et la phase de liquidation. Il est prévu que l'ensemble du personnel des services organiques sera rapatrié après juillet 2009, et que le personnel administratif restant sera progressivement retiré pendant la phase de liquidation.

09-25384 **29**

		Adn		iteurs e rang si			es			Agents des généraux catégo apparei	et des ries		Personnel rec sur le plan na			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité		Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectifs approuvés pour janvier	1	_	1	3	4	15	40	1	65	52	_	117	20	142	29	308
Effectifs révisés pour janvier	1	_	1	3	4	15	42	1	67	51	-	118	20	142	29	309
Variation	-	-	_	-	_	-	2	-	2	(1)	_	1	-	-	_	1
Effectifs approuvés pour février				1	2	8	12	-	23	40	-	63	1	91	22	177
Effectifs révisés pour février	-	_	1	1	4	10	13	-	29	29	-	58	9	118	19	204
Variation	-	-	1	-	2	2	1	-	6	(11)	-	(5)	8	27	(3)	27
Effectifs approuvés pour mars				1	2	8	9	_	20	33	_	53	1	72	17	143
Effectifs révisés pour mars	-	_	1	1	4	10	13	-	29	29	-	58	9	118	19	204
Variation	-	-	1	-	2	2	4	-	9	(4)	-	5	8	46	2	61
Effectifs approuvés pour avril					1	4	5	_	10	19	_	29	1	48	10	88
Effectifs révisés pour avril	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	118	19	202
Variation	-	_	1	1	3	6	8	-	19	8	-	27	8	70	9	114
Effectifs approuvés pour mai						1	_	_	1	3		4				4
Effectifs révisés pour mai	-	_	1	1	4	10	13	_	29	27	_	56	9	118	19	202
Variation	-	-	1	1	4	9	13	-	28	24	-	52	9	118	19	198
Effectif proposé pour juin	_	_	1	1	4	10	13	_	29	27	_	56	9	118	19	202
Effectif proposé pour juillet	_	_	1	1	4	10	13	_	29	27	_	56	9	118	19	202

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Total
Effectif proposé pour août	-	_	_	_	1	5	5	_	11	26	-	37	-	65	14	116
Effectif proposé pour septembre	_	_	_	_	1	5	3	-	9	24	-	33	-	51	12	96
Effectif proposé pour octobre	-	_	-	_	1	4	3	-	8	19	-	27	_	47	9	83
Effectif proposé pour novembre	_	_	_	_	_	2	1	_	3	2	_	5	-	_	_	5
Effectif proposé pour décembre	-	_	_	-	_	_	_	_	_	_	-	_	_	_	-	_

Analyse des effectifs nécessaires et calendrier de déploiement ou rapatriement

- 64. Avec la prorogation de son mandat jusqu'au 23 juillet 2009, la MINUNEP fonctionnera avec des effectifs globalement réduits par rapport à 2008 mais avec un effectif accru de contrôleurs des armements (passant de 72 à 73) à compter de février 2009, ce qui procède de l'expérience effective accumulée en 2008, le but étant de garantir que la Mission s'acquitte au mieux de son mandat de surveillance de la gestion des armes et des armées. L'effectif total du personnel civil sera ramené à 204 pour la période février-mars 2009, soit une réduction de 105 postes (39 membres du personnel technique et 66 membres du personnel d'appui).
- 65. Les réductions touchant le personnel technique concernent le bureau du Chef de la Mission (8), le Bureau des affaires politiques (12), le Bureau du contrôle des armements (16) et le Groupe de l'information et de la traduction (3). La Mission conservera l'Unité de protection de l'enfance de manière à appuyer le programme d'intégration et de réadaptation des membres de l'armée maoïste visant les mineurs.
- 66. Les changements touchant le personnel d'appui concernent essentiellement des réductions à la Section de la logistique (22), et à la Section des communications et de l'informatique (12), la fermeture du bureau du Chef des services administratifs (4), et le transfert de ses fonctions au bureau du Chef de l'appui à la Mission. Les 28 autres postes supprimés de personnel d'appui correspondent à des réductions dans différentes sections d'appui administratif et technique.
- 67. Pour la période comprise entre avril et juillet 2009, l'effectif total sera de 202, résultat d'une réduction de deux autres postes d'appui (un assistant pour la logistique, et un assistant pour les ressources humaines) de la catégorie du Service mobile.
- 68. Pour la période allant d'août à novembre 2009, la dotation en effectifs pour la phase de liquidation a été calculée compte tenu de l'appui administratif, technique et logistique nécessaire, ainsi que du volume de travail prévu correspondant au retrait, à l'inspection et à la remise en état du matériel, y compris les véhicules et le matériel informatique et de communications, en prévision de leur expédition, de leur passation par profits et pertes ou de leur liquidation; à la gestion du personnel pendant la période de réduction des effectifs, comprenant notamment les formalités de cessation de service ou de réaffectation du personnel recruté sur le plan international, les conseils d'organisation des carrières, les formalités de cessation de service des agents recrutés sur le plan national, et les programmes de formation d'agents recrutés sur le plan national en vue du renforcement des capacités; à la réaffectation des locaux à leur usage initial et au transfert de ces locaux et installations à leurs propriétaires ainsi qu'au démantèlement des camps militaires.

E. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

69. Au paragraphe 4 de la section XI de sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de remanier le texte explicatif et le cadre logique du budget de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, compte tenu des événements récents et des inquiétudes exprimées par des États Membres, et de lui présenter un rapport sur la question avant la première partie de la reprise de sa soixante-troisième session.

70. En application de cette demande, on a passé en revue le texte explicatif et le cadre logique du budget de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, lesquels ont été révisés comme il est décrit ci-après.

Historique, mandat et objectif

- 71. Le 14 décembre 2004, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il avait décidé de nommer M. Terje Roed-Larsen Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, de manière à lui permettre à faire rapport au Conseil, tous les six mois, sur l'application de ladite résolution, comme il y avait été convié par le Conseil dans la déclaration de son Président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). Dans l'exercice de son mandat, l'Envoyé spécial engage des consultations avec le Gouvernement libanais et d'autres États intéressés, en vue d'aider le Secrétaire général à établir, à l'intention du Conseil de sécurité, des rapports semestriels sur l'application de la résolution.
- 72. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 26 octobre 2005 (\$\, 2005/673), le Secrétaire général avait conclu qu'un certain nombre des besoins opérationnels mentionnés dans la résolution avaient été satisfaits, dont le retrait des forces de la République arabe syrienne, du Liban et l'organisation d'élections législatives libres et équitables. Le 17 mai 2006, à la suite du troisième rapport semestriel du Secrétaire général (S/2006/248), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1680 (2006), dans laquelle il a demandé à nouveau que soient intégralement appliquées les dispositions de la résolution 1559 (2004), encouragé vivement le Gouvernement syrien à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais, conformément aux accords issus du dialogue national libanais, de délimiter leur frontière commune, surtout dans les secteurs où celle-ci est incertaine ou contestée, et d'établir des relations diplomatiques complètes et une représentation en bonne et due forme, notant que ce serait un pas important dans le sens de la consécration de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban, ainsi que de l'amélioration des relations entre les deux pays, et que cela contribuerait ainsi à la stabilité de la région, et engagé l'une et l'autre partie à s'efforcer d'y parvenir en poursuivant le dialogue bilatéral. Bien que des progrès notables aient été réalisés en ce qui concerne les relations bilatérales, les dispositions de la résolution 1680 (2006) ne sont pas encore intégralement appliquées.
- 73. En août 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1701 (2006), dans laquelle il a notamment souligné qu'il importait que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) et aux dispositions pertinentes des Accords de Taëf, prié le Secrétaire général de mettre au point, en liaison avec les acteurs internationaux clefs et les parties intéressées, des propositions pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), notamment celles relatives au désarmement, et pour délimiter les frontières internationales du Liban, et prié aussi le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution 1701 (2006).

- 74. Depuis l'adoption de la résolution 1559 (2004), les parties intéressées ont accompli des progrès dans l'application de cette résolution. Toutefois, la disposition qui prévoit que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais et que soient strictement respectées la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban, sous l'autorité exclusive du Gouvernement libanais, n'a pas encore été pleinement appliquée. D'autre part, la disposition qui exige le démantèlement et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises n'a pas été mise en œuvre.
- 75. Entre novembre 2006 et mai 2008, le Liban a traversé une grave crise politique, qui a, entre autres, retardé l'élection d'un président de la République. Le vide électoral a encouragé la polarisation politique et contrarié le fonctionnement normal des institutions constitutionnelles légitimes du pays, contribuant ainsi, à certains moments, à l'éclatement de violents affrontements entre les parties en présence. La crise politique qui a pesé sur le pays pendant plus de 18 mois a ralenti la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Les accrochages violents qui se sont produits au printemps 2008 ont notamment montré qu'il fallait réaliser des progrès concrets dans le désarmement et le démantèlement des milices libanaises et non libanaises. À cet égard, dans son septième rapport semestriel (S/2008/264), le Secrétaire général a noté que la situation au Liban prouvait que les dispositions de la résolution 1559 (2004) étaient aussi pertinentes qu'elles l'étaient au moment de l'adoption de la résolution.
- 76. Durant le deuxième trimestre de 2008, la situation politique au Liban a été marquée par l'application de l'accord conclu par ses dirigeants à Doha au mois de mai. Depuis lors, et conformément à l'accord, un président a été élu par consensus, un gouvernement d'unité nationale a été constitué, une nouvelle loi électorale a été adoptée et un dialogue national visant à examiner une stratégie de défense du pays a été organisé sous les auspices du Président. Trois sessions du dialogue national se sont tenues durant la seconde moitié de l'année. Bien que peu de progrès aient été réalisés quant à la définition d'une stratégie nationale de défense et quant à la question clef des armements ne relevant pas du contrôle de l'État, le dispositif ainsi mis en place a permis de réduire sensiblement la tension politique dans le pays. Parallèlement, un certain nombre d'initiatives de réconciliation entre les dirigeants libanais ont contribué à l'amélioration du climat politique et à la réduction du nombre de cas de violence, bien que des incidents isolés aient continué de se produire.
- 77. Durant la seconde moitié de 2008, un sommet a également été tenu entre les Présidents du Liban et de la République arabe syrienne au mois d'août, au cours duquel les deux États ont établi officiellement des relations diplomatiques. Les deux pays ont annoncé que l'établissement de ces relations serait suivi par l'ouverture d'ambassades et, en dernier ressort, par un échange d'ambassadeurs.
- 78. En 2009, le Secrétaire général entend poursuivre ses efforts visant à encourager les parties intéressées à réaliser de nouveaux progrès sur la voie de la mise en application complète de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, dans le souci de préserver la stabilité dans la région.
- 79. L'Envoyé spécial collabore étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, qui l'informe régulièrement de l'évolution de la situation politique au Liban et entreprend des missions politiques sur le terrain avec l'Envoyé spécial. D'autre part, le Coordonnateur spécial, la CESAO et le

Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient fournissent un appui logistique à l'Envoyé spécial à l'occasion de ses déplacements au Moyen-Orient.

- 80. Le mandat de l'Envoyé spécial sera censé avoir été mené à bien lorsque le Conseil de sécurité confirmera que sa résolution 1559 (2004) a été intégralement appliquée. À l'heure actuelle, cependant, la fragilité de la situation au Liban et dans la région complique la mise en application des dispositions restantes de la résolution.
- 81. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau de l'Envoyé spécial sont présentés ci-dessous :

Objectif: Appliquer intégralement la résolution 1559 (2004) et toutes les décisions que le Conseil de sécurité a adoptées ultérieurement sur la question, notamment la résolution 1680 (2006) et les dispositions pertinentes de la résolution 1701 (2006)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban sous l'autorité unique et exclusive du Gouvernement libanais s'exerçant sur l'ensemble du territoire libanais

 a) i) Absence de violations terrestres, aériennes et maritimes

Mesure des résultats : nombre d'interactions avec les parties intéressées

2007 : 23 interactions 2008 : 25 à 30 interactions

2009 (objectif): 30 à 35 interactions

ii) Facilitation de l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais, notamment le long de ses frontières

Mesure des résultats : nombre d'interactions avec les parties intéressées

2007 : 23 interactions 2008 : 25 à 30 interactions

2009 (objectif): 30 à 35 interactions

b) Promotion du désarmement et de la dissolution de toutes les milices libanaises et non libanaises

 b)i) Accession accrue du Gouvernement libanais au droit d'exercer un monopole sur l'emploi de la force dans tout le territoire

Mesure des résultats : nombre d'interactions avec les parties intéressées

2007 : 23 interactions 2008 : 25 à 30 interactions

2009 (objectif): 30 à 35 interactions

ii) Appui fourni par l'Envoyé spécial pour faire en sorte qu'aucune personne ou aucun groupe autre que les forces armées officielles ne soient armés, compte tenu de la reprise du dialogue national

Mesure des résultats : nombre d'interactions avec les parties intéressées

2007 : 23 interactions 2008 : 25 à 30 interactions

2009 (objectif): 30 à 35 interactions

iii) Appui fourni par l'Envoyé spécial pour assurer le désarmement et la dissolution de toutes les milices libanaises et non libanaises, eu égard à la reprise du dialogue national, tout en respectant les décisions issues du dialogue précédent en ce qui concerne les armes palestiniennes dans l'enceinte et à l'extérieur des camps

Mesure des résultats : nombre d'interactions avec les parties intéressées

2007 : 23 interactions 2008 : 25 à 30 interactions

2009 (objectif): 30 à 35 interactions

c) Promotion d'une action plus résolue menée par tous les États Membres pour donner suite aux dispositions énoncées dans la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité

c) i) L'Envoyé spécial encourage l'intensification des efforts visant à mettre en application la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité, eu égard aux progrès accomplis en la matière.

Mesure des résultats : nombre d'interactions avec les parties intéressées

2007 : 23 interactions 2008 : 25 à 30 interactions

2009 (objectif): 30 à 35 interactions

Produits

- Réunions régulières de l'Envoyé spécial avec des représentants du Gouvernement libanais et d'autres gouvernements intéressés
- Appui au Gouvernement libanais en vue de l'application des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier par le biais de missions de bons offices
- Facilitation du dialogue interlibanais sur le désarmement et la dissolution des milices libanaises, notamment dans le cadre de rencontres avec le Gouvernement libanais
- Promotion du dialogue entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)/l'Autorité palestinienne et le Gouvernement libanais au sujet du désarmement et de la dissolution des milices palestiniennes, notamment dans le cadre de rencontres avec l'OLP/Autorité palestinienne ainsi que par le biais de missions de bons offices entre l'OLP et le Gouvernement libanais
- Missions de bons offices et consultations avec tous les gouvernements étrangers qui peuvent amener les milices libanaises et non libanaises opérant au Liban à aider à l'application pacifique des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité

- Missions de bons offices et consultations avec le Gouvernement libanais et les pays voisins et déclarations y relatives du Président du Conseil
- Missions de bons offices et promotion du dialogue bilatéral et multilatéral entre le Liban et les pays voisins et déclarations y relatives du Président du Conseil
- Rapports semestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité

Facteurs externes

82. La mission de l'Envoyé spécial devrait atteindre son objectif et avoir les résultats escomptés : a) si la stabilité politique et la sécurité prévalent au Liban; b) s'il n'y a pas de reprise des hostilités dans la région et dans le pays; c) si les parties concernées font preuve de bonne volonté politique; d) si la bonne volonté politique des États Membres a une influence positive sur les parties concernées; et e) s'il n'y a pas de tensions entre le Liban et ses voisins.

III. Décisions que l'Assemblée générale doit prendre

83. L'Assemblée générale est priée :

- a) D'approuver les budgets révisés du Conseil international consultatif et de contrôle, du Fonds de développement pour l'Iraq, de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies, du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et de la Mission des Nations Unies au Népal pour 2009 d'un montant net de 39 666 900 dollars (montant brut : 42 190 100 dollars);
- b) De prendre note de la somme de 24 615 300 dollars correspondant au solde du montant ouvert au titre de ces missions pour l'exercice biennal 2008-2009 sur la base des dépenses effectivement engagées en 2008;
- c) D'ouvrir, en application des dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, un crédit additionnel de 15 051 600 dollars au chapitre 35 (contributions du personnel) et d'inscrire en contrepartie un montant équivalent au chapitre premier au titre des recettes (recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009;
- d) D'approuver le texte descriptif révisé et le cadre logique du budget de l'Envoyé spécial du Secrétaire général aux fins de l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.